

No. 346

UNITED STATES OF AMERICA
and
MEXICO

**Exchange of notes constituting an agreement relating to
the establishment of a permanent Mexican-United
States Agricultural Commission. Mexico, 6 and 27 Jan-
uary 1944**

Official texts: English and Spanish.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 19 October 1951.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
MEXIQUE

**Échange de notes constituant un accord relatif à la création
d'une Commission agricole permanente américano-
mexicaine. Mexico, 6 et 27 janvier 1944**

Textes officiels anglais et espagnol.

*Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 19 octobre
1951.*

No. 346. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND MEXICO RELATING TO THE ESTABLISHMENT OF A PERMANENT MEXICAN-UNITED STATES AGRICULTURAL COMMISSION. MEXICO, 6 AND 27 JANUARY 1944

I

The American Ambassador to the Mexican Minister of Foreign Affairs

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Mexico, D.F., January 6, 1944

No. 2180

Excellency:

I have the honor to refer to conversations which took place in Mexico City between the Minister of Agriculture and Fomento of the United Mexican States, Ingeniero Marte R. Gómez, and the Secretary of Agriculture of the United States of America, the Honorable Claude R. Wickard, on the occasion of the visit of the latter to Mexico in 1942, with reference to the mutual advantages to the economies of the two countries of close collaboration in the field of agriculture and with reference to the establishment of a permanent Mexican-United Agricultural Commission. These conversations have been supplemented by conversations between Your Excellency and myself and between this Embassy and the Minister of Agriculture and Fomento, Ingeniero Marte R. Gómez.

I now have the honor under instructions from my Government, formally to propose the establishment of a permanent Mexican-United States Agricultural Commission on the basis set forth below. As a result of the conversations which have taken place on this matter it is intended that this Commission would be a technical Commission and therefore composed of technicians in agriculture. In view of the fact that it is a technical commission which will occupy itself with agricultural programs of mutual interest to the two Governments, the Commission would function, of course, as a separate Commission and distinct from all others.

I should appreciate being informed by Your Excellency whether the proposals set forth below are agreeable to the Mexican Government.

1. There is hereby established the Mexican-United States Agricultural Commission with a view to (a) coordinating the cooperative activities of the

¹ Came into force on 27 January 1944, by the exchange of the said notes.

Departments of Agriculture of the two Governments already in operation, and (b) carrying into effect the recommendation of the Mexican-United States Commission for Economic Cooperation, established by the President of the United States and the President of Mexico in April 1943, that the Departments of Agriculture of the two countries take all appropriate steps to assure active and continuous cooperation.

In a subsequent note, which will be addressed to Your Excellency in the very near future, I shall convey to Your Excellency further suggestions of my Government as to the composition and size of the Commission. It is the understanding of my Government that the Commission members shall have general technical competence in agriculture and be conversant with the resources, policies and programs of their respective Governments. The membership from each country should include the Agricultural Attaché stationed at the capital of the other country. One member of each country group will be designated as Chairman of his group and will serve as Co-Chairman of the Commission. Each member shall be authorized to designate an alternate.

2. The general objective of the Commission shall be to promote agriculture in Mexico and the United States along the lines mutually advantageous to the two countries, giving appropriate attention at the present time to developments that will make a maximum contribution to the common war effort but keeping primarily in view the longer term aspects of agricultural development in the future years of peace to come.

(a) Review current and prospective agricultural problems and trends of mutual interest to the two countries, including matters relating to supplies of agricultural and food products and the facilities for their production, processing and handling, and to recommend from time to time specific undertakings for agricultural improvement in the interest of better utilization of agricultural resources.

(b) Consider and report on general plans in respect to the production and procurement of agricultural products needed to supply the essential civilian, military and rehabilitation needs of the United Nations, and to that end consider and report on the general policies which shall govern the carrying-out of such plans.

(c) Formulate and recommend plans and procedures for exchange of information on specific problems of scientific, technological, economic and social character in agriculture and rural life.

(d) Review and formulate proposals in reference to regulatory activities affecting agricultural production and trade between the two countries.

(e) Formulate plans and recommendations for the mutually advantageous utilization of available subject-matter, research personnel, and other technical agricultural resources in the two countries and, in this connection, encourage the training of agricultural specialists, for basic improvement in agricultural production and administration.

3. As a means of carrying out the objectives outlined under 2 (c), 2 (d) and 2 (e), a committee on technical agricultural collaboration shall be established to work through and under the general supervision of the commission. The members of the technical committee shall be appointed by the Secretaries of Agriculture of the two countries.

4. The first meeting of the Commission shall be held at the earliest possible date following the designation by each Government of its representatives on the Commission.

In transmitting the foregoing proposals for the consideration of Your Excellency's Government, I wish to state that it is the conviction of my Government that such a technical Agricultural Commission will be the effective means of assuring fruitful collaboration in the field of agriculture between the two Governments and the respective Departments of Agriculture.

Accept, Your Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

G. S. MESSERSMITH

His Excellency
Señor Licenciado Don Ezequiel Padilla
Minister for Foreign Affairs
Mexico, D.F.

II

The Mexican Under Secretary of Foreign Affairs to the American Chargé d'Affaires ad interim

[SPANISH TEXT — TEXTE ESPAGNOL]

50905

SECRETARÍ DE RELACIONES EXTERIORES
ESTADOS UNIDOS MEXICANOS
MÉXICO

México, D.F., 27 de enero de 1944

Señor Encargado de Negocios :

Tengo la honra de referirme nuevamente a la nota número 2180 que el 6 del presente se sirvió enviarme el Excelentísimo Señor Embajador Messersmith, para proponer a mi Gobierno, en nombre del de los Estados Unidos

[TRANSLATION¹ — TRADUCTION²]

50905

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
UNITED MEXICAN STATES
MEXICO CITY

México, D.F., January 27, 1944

Mr. Chargé d'Affaires :

I have the honor to refer again to note no. 2180 which His Excellency Ambassador Messersmith was good enough to send me on the 6th instant, to propose to my Government, in the name of that of the United States of

¹ Translation by the Government of the United States of America.

² Traduction du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

de América, el establecimiento de una Comisión Permanente México-Norteamericana de Agricultura, conforme a las bases asentadas en la misma nota.

Consultada sobre el asunto, la Secretaría de Agricultura y Fomento acaba de comunicarme que está enteramente de acuerdo con el establecimiento de la Comisión y con dichas bases, por lo que me permite decir a usted que mi Gobierno acepta la propuesta a que se refiere la presente nota y está conforme en que la Comisión de que se trata se establezca de acuerdo con las bases formuladas por el Gobierno de los Estados Unidos de América.

Aprovecho la oportunidad para reiterar a usted las seguridades de mi muy atenta consideración.

V. SANTOS GJDO

Señor Herbert S. Bursley
Encargado de Negocios ad-ínterim
de la Embajada
de los Estados Unidos de América
Presente

America, the establishment of a Permanent Mexican-North American Agricultural Commission, on the bases set forth in the same note.

The Secretaría de Agricultura y Fomento, having been consulted on the matter, has just informed me that it is entirely in agreement with the establishment of the Commission and with the said bases, for which reason I venture to inform you that my Government accepts the proposal to which the present note refers and is in agreement that the Commission to which it refers should be established in accordance with the bases formulated by the Government of the United States of America.

I avail myself of this opportunity to renew to you the assurances of my highest consideration.

V. SANTOS GJDO

Mr. Herbert S. Bursley
Chargé d'Affaires ad interim
of the Embassy
of the United States of America
City

[TRADUCTION — TRANSLATION]

Nº 346. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE MEXIQUE RELATIF A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION AGRICOLE PERMANENTE AMÉRICANO-MEXICAINE. MEXICO, 6 ET 27 JANVIER 1944

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux relations extérieures du Mexique

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mexico (D.F.), le 6 janvier 1944

Nº 2180

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui se sont déroulés à Mexico entre Monsieur l'ingénieur Marte R. Gómez, Secrétaire à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des États-Unis du Mexique, et l'Honorable Claude R. Wickard, Secrétaire à l'agriculture des États-Unis d'Amérique, à l'occasion du séjour que ce dernier a fait au Mexique en 1942, et qui ont porté sur les avantages réciproques qu'une étroite collaboration dans le domaine de l'agriculture présenterait pour les économies des deux pays, ainsi que sur la création d'une Commission agricole permanente américano-mexicaine. Ces entretiens ont été complétés par des conversations entre Votre Excellence et moi-même, d'une part, et mon Ambassade et Monsieur l'ingénieur Marte R. Gómez, Secrétaire à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, d'autre part.

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai maintenant l'honneur de proposer formellement la création d'une Commission agricole permanente américano-mexicaine dans les conditions indiquées ci-après. A la suite des entretiens qui ont eu lieu à ce sujet, il est dans l'intention des parties que cette Commission soit une commission technique et par conséquent qu'elle soit composée de techniciens de l'agriculture. Étant donné son caractère de commission technique destinée à s'occuper de programmes agricoles d'intérêt commun pour les deux Gouvernements, il va de soi qu'elle fonctionnera en tant qu'organe indépendant et distinct de toutes autres commissions.

¹ Entré en vigueur le 27 janvier 1944, par l'échange desdites notes.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire connaître si les propositions énoncées ci-après rencontrent l'agrément du Gouvernement mexicain.

1. Une Commission agricole américano-mexicaine est créée en vue : *a)* de coordonner les activités que les Départements de l'agriculture des deux Gouvernements ont déjà entreprises dans le cadre de la coopération réciproque, et *b)* de donner effet aux recommandations de la Commission américano-mexicaine pour la coopération économique instituée en avril 1943 par le Président des États-Unis et le Président du Mexique, qui tendent à ce que les Départements de l'agriculture des deux pays prennent toutes mesures nécessaires pour assurer une coopération active et permanente.

Dans une autre note que Votre Excellence recevra très prochainement, je compte soumettre de nouvelles propositions de mon Gouvernement touchant la composition et l'effectif de la Commission. Mon Gouvernement considère que les membres de la Commission devront avoir une compétence technique générale en agriculture et connaître les ressources, les objectifs et les programmes de leurs Gouvernements respectifs. L'Attaché agricole de chacun des deux pays résidant dans la capitale de l'autre devrait siéger à la Commission. Dans chaque groupe national, un membre sera nommé Président du groupe et exercera les fonctions de coprésident de la Commission. Chaque membre pourra désigner un suppléant.

2. La Commission aura pour objectif général de favoriser l'essor de l'agriculture au Mexique et aux États-Unis, dans des conditions avantageuses aux deux pays, en s'attachant, comme il se doit à l'heure actuelle, aux mesures qui contribuent le mieux à l'effort de guerre commun, tout en gardant l'attention essentiellement fixée sur les aspects moins immédiats du développement agricole au cours des années de paix à venir.

a) Étudier les tendances de l'agriculture et les problèmes agricoles qui peuvent intéresser les deux pays, notamment la question des approvisionnements en produits agricoles et denrées alimentaires, ainsi que celles des installations nécessaires à la production, au traitement et à la manutention desdits produits et denrées, et recommander en temps opportun, dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des ressources agricoles, des mesures déterminées en vue d'améliorer l'agriculture.

b) Examiner, pour rapport, les plans généraux relatifs à la production et à la fourniture des produits agricoles indispensables aux Nations Unies pour les besoins civils, militaires et de reconstruction, et, à cette fin, examiner, pour rapport, la politique à suivre dans l'exécution desdits plans.

c) Formuler et recommander des plans et des procédures pour l'échange de renseignements sur certaines questions scientifiques, technologiques, économiques ou sociales en matière d'agriculture et de vie rurale.

d) Étudier et formuler des propositions concernant les mesures régulatrices influant sur la production agricole et les relations commerciales entre les deux pays.

e) Formuler des plans et des recommandations en vue de permettre aux deux pays d'utiliser avec profit la documentation, les chercheurs scientifiques et les autres moyens techniques dont les deux pays disposent en matière agricole, et, à cet égard, encourager la formation d'agronomes afin de réaliser en agriculture une amélioration fondamentale de la production et de l'administration.

3. Pour permettre d'atteindre les objectifs définis aux alinéas *c*, *d*, et *e* du paragraphe 2, il sera créé un comité de la collaboration technique en matière agricole, qui exercera son activité par l'entremise et sous le contrôle général de la Commission. Les membres du comité technique seront désignés par les Secrétaires à l'agriculture des deux pays.

4. La première réunion de la Commission se tiendra à une date qui suivra d'autant près que possible celle à laquelle chacun des Gouvernements aura désigné ses représentants à la Commission.

En soumettant les propositions qui précèdent à l'examen du Gouvernement de Votre Excellence, je crois utile d'ajouter que mon Gouvernement est convaincu que la création d'une pareille commission agricole de caractère technique permettra d'assurer effectivement, dans le domaine de l'agriculture, une collaboration féconde entre les deux Gouvernements et leurs Départements de l'agriculture respectifs.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

G. S. MESSERSMITH

Son Excellence Monsieur Ezequiel Padilla
Secrétaire d'État aux relations extérieures
Mexico (D.F.)

II

*Le Sous-Secrétaire d'État aux relations extérieures du Mexique au Chargé d'affaires
des États-Unis d'Amérique*

50905

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX RELATIONS EXTÉRIEURES
ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE
MEXICO

Mexico (D.F.), le 27 janvier 1944

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur de me référer de nouveau à la note n° 2180 que Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Messersmith a eu l'obligeance de m'envoyer le 6 de ce mois, pour proposer à mon Gouvernement, au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la création d'une Commission agricole permanente américano-mexicaine, dans les conditions indiquées dans ladite note.

Le Secrétariat à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, qui a été consulté à ce sujet, vient de me faire savoir qu'il donne son agrément sans réserve tant à la création de la Commission qu'aux conditions énoncées, ce qui me permet de porter à votre connaissance que mon Gouvernement accepte la proposition mentionnée dans la présente note et donne son accord à la création de la Commission sur les bases définies par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Je saisiss cette occasion, Monsieur le Chargé d'affaires, pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

V. SANTOS GJDO

Monsieur Herbert S. Bursley
Chargé d'affaires de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique
En ville

